

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DEVIENT



BIOCLIMATIQUE



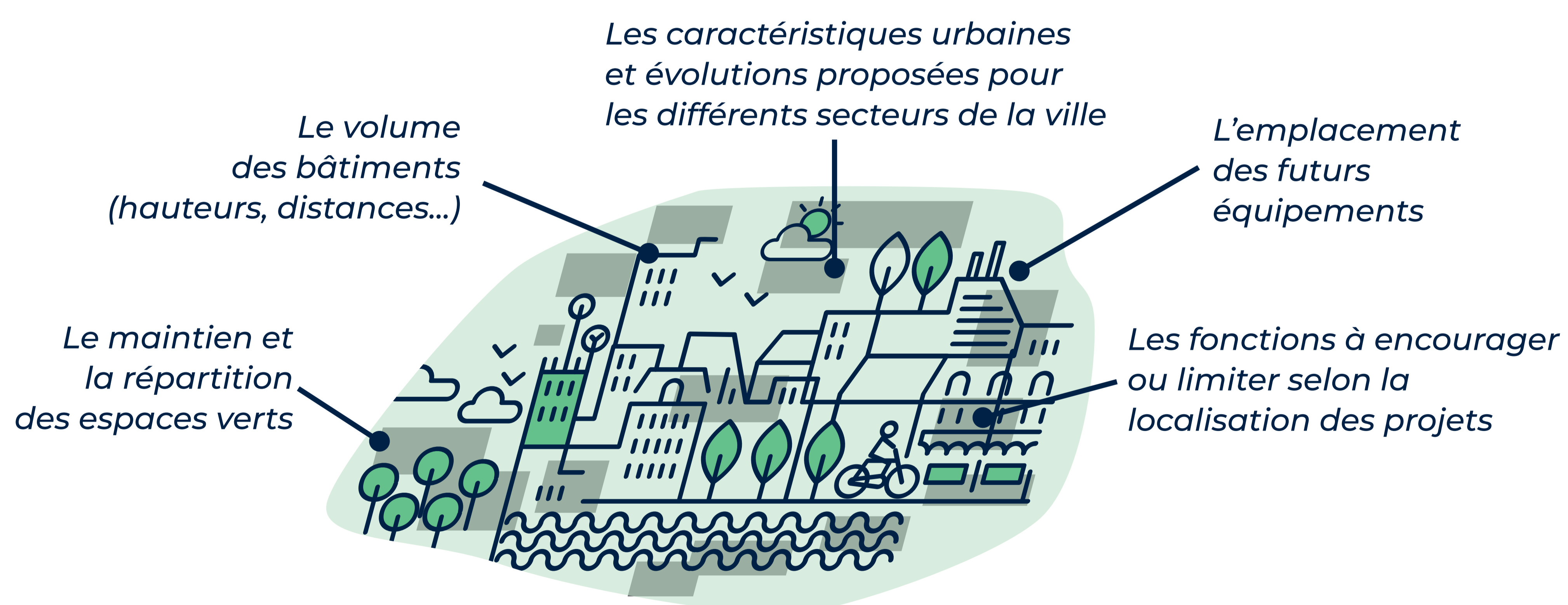
Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols.

Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

Il fixe des objectifs pour tou-te-s, particulièrement en matière d'aménagement, pour les années à venir, dans une perspective de développement durable.

Et plus précisément... il définit à l'échelle de Paris :



Un document stratégique constitué de pièces opposables

Certains documents sont dits « opposables aux projets » : c'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui ne seraient pas conformes au Plan local d'urbanisme.

Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme actuel ?



UNE AMBITION : L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Transformer notre manière de concevoir la ville, en mettant les enjeux sociaux, patrimoniaux et environnementaux au cœur du règlement.

Le Plan local d'urbanisme bioclimatique porte l'ambition d'un nouvel urbanisme pour Paris en 2030. Une ville qui répond aux enjeux de la transition écologique, ouverte à tou-te-s, **solidaire et productive**, préserve la mixité et crée un environnement urbain offrant davantage de place à la nature et à la biodiversité au profit de la santé de tou-te-s ceux·celles qui vivent, travaillent ou se déplacent à Paris.

UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGER·ÈRE·S DE PARIS

Confirmée par la consultation élargie menée fin 2020 par la ville de Paris. Les contributions recueillies auprès de la Conférence citoyenne réunissant 100 Parisien·ne·s et Grand·e·s Parisien·ne·s tiré·e·s au sort ainsi que sur idee.paris.fr ont inspiré les élu·e·s dans la définition des grandes orientations de la révision.

ENGAGER UNE LARGE CONCERTATION POUR ACCOMPAGNER LA RÉVISION

DEPUIS AVRIL 2021, une démarche de concertation ambitieuse est lancée pour solliciter l'avis des Parisien·ne·s sur l'avenir de leur ville.

Pour aller au-delà de la concertation obligatoire, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation au plus près du territoire et de ses usager·ère·s, dans tous les arrondissements de la ville.



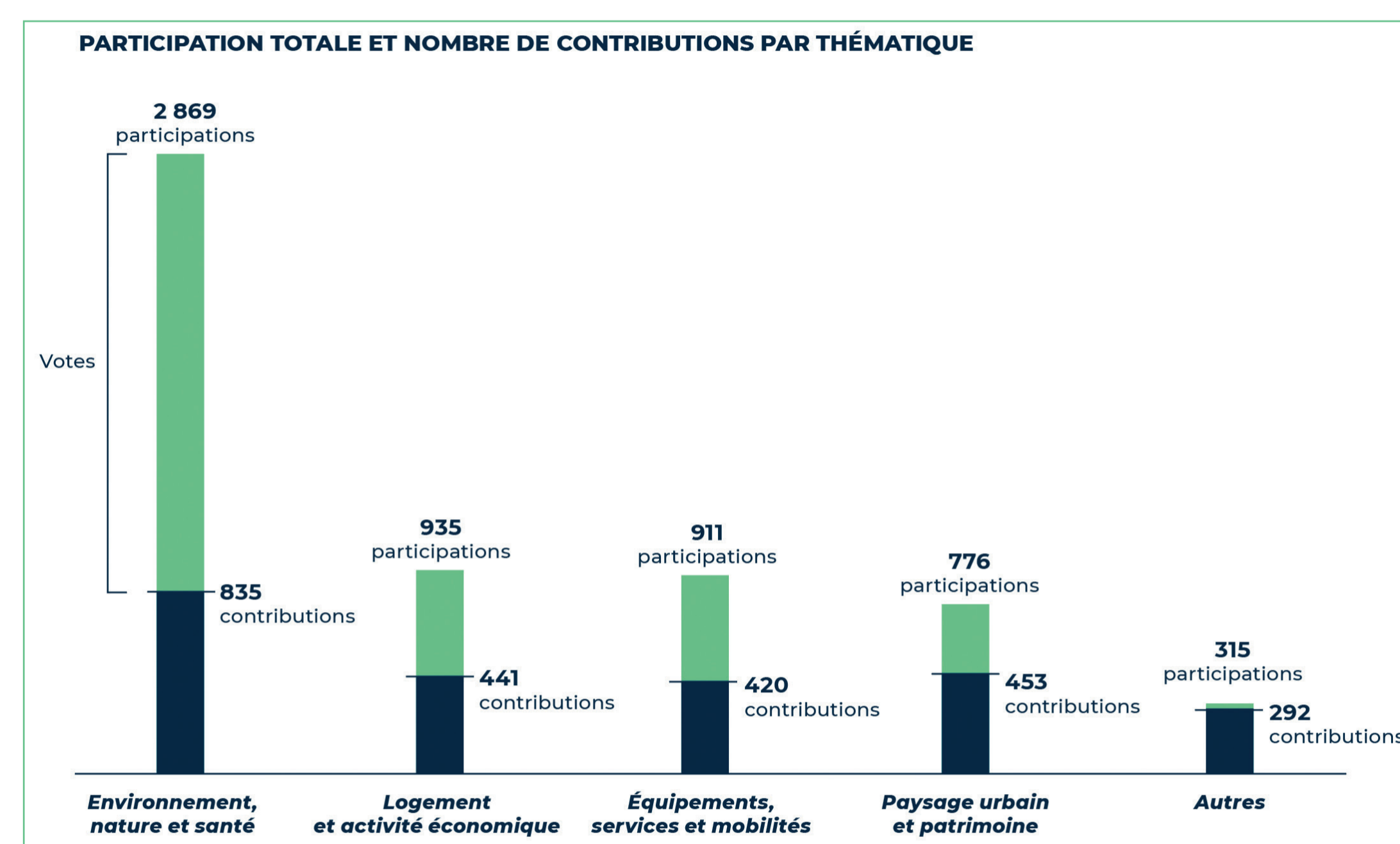
Première étape de concertation sur le diagnostic

Un état des lieux réalisé par les Parisien·ne·s



/// Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien·ne·s et Francilien·ne·s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base du diagnostic territorial de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

LA THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ, PREMIER SUJET DE PRÉOCCUPATION DES PARISIEN·NE·S



- préservation de la biodiversité (sanctuarisation, création de corridors...);
- amélioration de la qualité de vie;
- prise en compte de la problématique de la chaleur en ville;
- végétalisation, nombre d'espaces;
- meilleur partage de l'espace public.

LES TROIS AUTRES THÉMATIQUES QUI ONT INTÉRESSÉ LES PARTICIPANT·E·S PORTENT SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- **logement et activités économiques** : commerces de proximité et artisanat, accessibilité des logements, qualité de l'habitat, logements inoccupés...;
- **paysage urbain et patrimoine** : préservation du patrimoine parisien, respect de l'esthétique de la ville, amélioration du cadre de vie...;
- **équipements, services et mobilités** : meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos...

Cette étape de concertation a permis d'enrichir les objectifs de la révision définis par le conseil de Paris en décembre 2020, lesquels engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique. **L'avant-projet du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et ses orientations se nourrissent de ces enseignements.**

La synthèse de cette étape de concertation est disponible sur paris.fr et idee.paris.fr

Deuxième étape de concertation

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



En novembre 2021, le conseil de Paris a débattu sur **les grandes orientations qui figureront dans le PADD de Paris**. Ce document socle du PLU définira le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. Ce document stratégique va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

1 LA NATURE EN VILLE

Pour affronter les défis à venir, Paris souhaite renforcer la place de la nature.

2 LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE



Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la Ville envisage d'utiliser le bâti et la mobilité comme éléments décisifs dans sa stratégie énergétique et la réduction de son empreinte carbone.

3 LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour intégrer la qualité de vie dans la manière de penser et d'aménager la ville, le PLU envisage de limiter les risques liés à l'exposition au bruit et à la pollution de l'air, d'assurer une meilleure qualité paysagère et d'améliorer l'offre d'équipements publics et leur accessibilité.

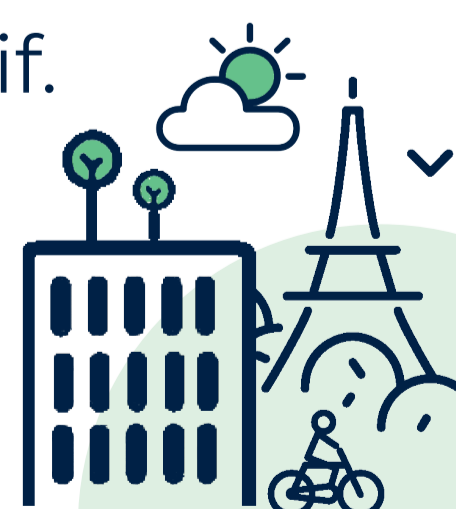
UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

4 LE LOGEMENT

La ville de Paris porte des ambitions fortes en matière de logement et souhaite améliorer l'accès à tou-te-s à un logement digne, abordable et adapté et développer un parc de logements qualitatif.

5 PARIS, VILLE CAPITALE

Pour mettre la centralité de Paris au service de tou-te-s les métropolitain-e-s, la Ville souhaite poursuivre le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du numérique et partager à tou-te-s ses services et richesses.



6 VILLE PRODUCTIVE

Dans une démarche porteuse de sens social et environnemental, Paris envisage d'encourager l'intégration urbaine des activités liées à l'innovation, à la production et au patrimoine, valoriser les déchets de l'économie circulaire et promouvoir l'agriculture urbaine.

NEUF ORIENTATIONS
SUR LESQUELLES VOUS ÊTES INVITÉ·E·S
À VOUS EXPRIMER !
LESQUELLES SONT PRIORITAIRES ?

UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

9 LA TRANSFORMATION DU BÂTI

Le PLU bioclimatique propose une nouvelle manière de construire, plus sobre et respectueuse de l'existant en promouvant la réhabilitation plutôt que la destruction.



8 LES PAYSAGES PARISIENS

La Ville souhaite valoriser les points de vue et les perspectives, ses multiples identités, son patrimoine urbain et penser la nature comme un élément de patrimoine pour mettre en valeur la beauté de Paris.

7 LE QUARTIER DU QUART D'HEURE

Il est proposé d'optimiser le fonctionnement des équipements publics et sportifs, protéger et intégrer les commerces de proximité, en prenant en compte les besoins de l'ensemble des publics, pour que chacun-e trouve près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie.

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

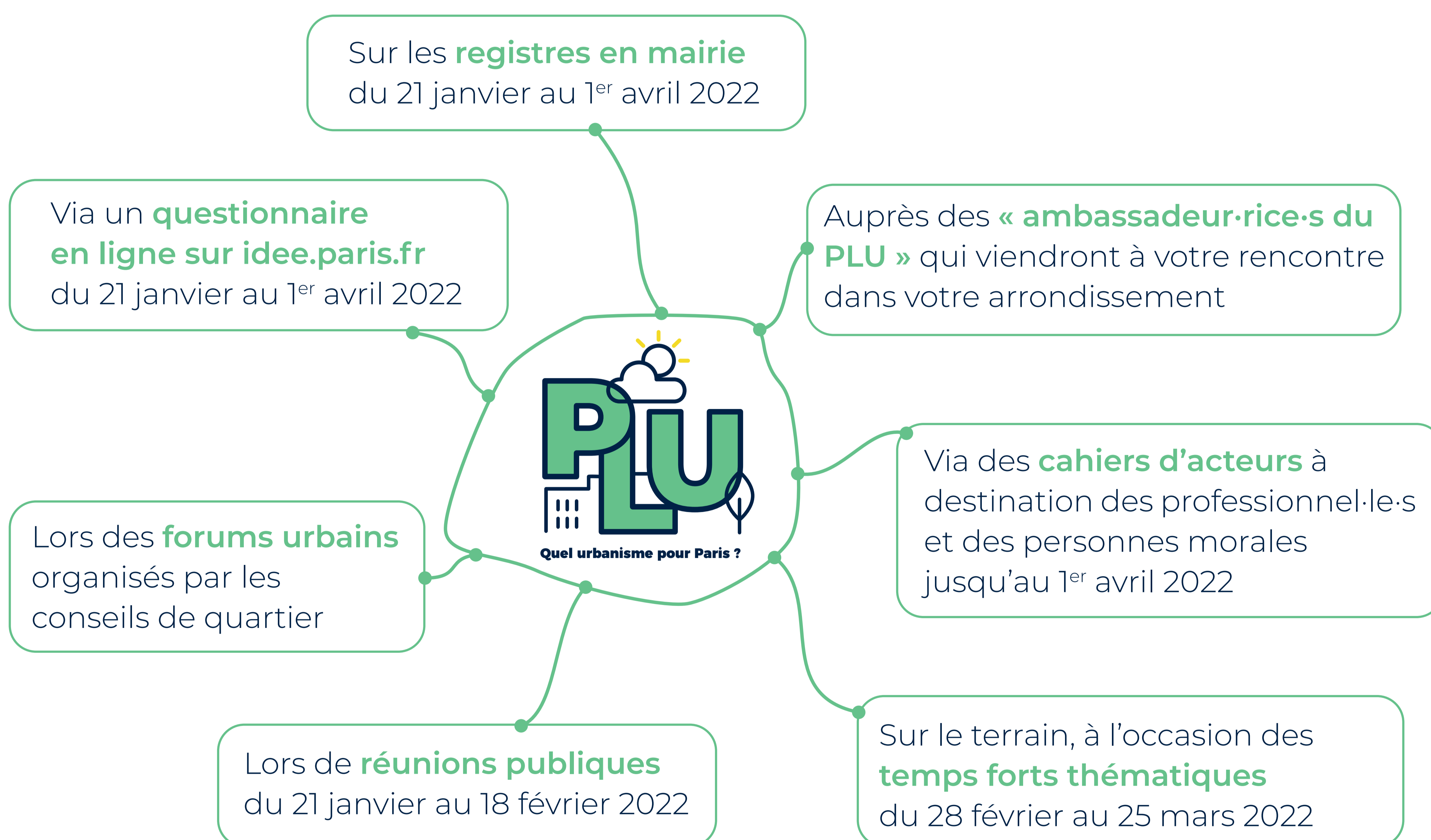


DU 21 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2022, votre participation est attendue pour définir les grandes orientations du futur PLU bioclimatique !

COMMENT S'INFORMER ?

- le site internet paris.fr et les sites des mairies d'arrondissement ;
- l'annonce par voie de presse et l'affichage ;
- l'exposition en mairies.

COMMENT CONTRIBUER / PARTICIPER ?



PROCHAINE ÉTAPE

3^E TRIMESTRE 2022

Dans le cadre de la concertation sur le projet de règlement et les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'avant-projet du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est disponible sur idee.paris.fr et en version papier au sein des mairies d'arrondissement.

+ d'infos : paris.fr et idee.paris.fr